

Un problème croissant apparaît toutefois lorsque les Etats-nations essaient de traiter leurs problèmes communs (comme en matière de protection de l'environnement) et leurs dépendances mutuelles (comme la politique fiscale) par la coopération internationale. Les binationaux-ales ont une influence sur plusieurs gouvernements et leurs positions respectives dans de telles négociations. Partout où des règles contraignantes sont fixées par des négociations bilatérales ou multilatérales, il y a donc un manquement au principe fondamental de toute démocratie «one person, one vote».

—
«L'identification à plusieurs pays est possible.»
—

Les personnes binationales – pionnières d'une transnationalisation des démocraties nationales

Au regard des divers avantages de la double nationalité pour la démocratie, ces problèmes ne devraient pas entraîner une limitation de la participation des personnes binationales dans plusieurs pays. Les démocraties nationales devraient plutôt ouvrir cette possibilité à l'ensemble des citoyennes et citoyens, c.-à-d. résidant dans le pays ou mobiles internationalement, mononationaux ou plurinationaux. Sa mise en pratique éventuelle est dépeinte dans l'étude réalisée pour le CFM et exposée plus en détail par **Joachim Blatter** dans un autre document. La Suisse – et sa multitude de personnes binationales – pourrait montrer ainsi un moyen de transnationaliser les démocraties sans pour autant éloigner la politique des citoyennes et citoyens.

Lectures complémentaires

Blatter, Joachim, Martina Sochin D'Elia und Michael Buess. «**Bürgerschaft und Demokratie in Zeiten transnationaler Migration. Hintergründe, Chancen und Risiken der Doppelbürgerschaft**». Bern: EKM, 2018.

Blatter, Joachim and Rainer Bauböck (eds.). «**Let me vote in your country, and I'll let you vote in mine. A Proposal for Transnational Democracy**». *EUI Working Paper RSCAS* 2019/25.

Joachim Blatter. «**Transnationalizing Democracy Properly: Principles and Rules for Granting Consociated Citizens Voting Rights and Partisan Representation in the Parliaments of Nation States**». *WZB-Discussion Paper SP IV* 2018-102.

Andrea Schlenker, Joachim Blatter and Ieva Birka. «**Practising Transnational Citizenship: Dual Nationality and Simultaneous Political Involvement among Emigrants**». *Journal of Ethnic and Migration Studies* 43:3 (2016), p. 418–440.

Andrea Schlenker. «**Divided Loyalty? Identification and Political Participation of Dual Citizens in Switzerland**». *European Political Science Review* 8:4 (2016), p. 1–30.



La mobilité des politiques migratoires

Projet du «nccr – on the move» Joachim Blatter, Université de Lucerne

La circulation des personnes par-delà les frontières nationales crée des interdépendances entre les états. Nous allons maintenant investiguer comment (et à quel point) les politiques de migration dans d'autres Etats-nations et/ou au niveau supranational influencent les politiques nationales, ainsi que les conséquences de l'élaboration de politiques interdépendantes.

en bref #13 est basé sur une étude que Joachim Blatter, Martina Sochin D'Elia et Michael Buess ont menée à la demande de la Commission fédérale des migrations (CFM).

Contact pour en bref #13: Joachim Blatter, professeur de sciences politiques Université de Lucerne et chef de projet «nccr – on the move», joachim.blatter@unilu.ch

Le «nccr – on the move» est le Pôle de recherche national (PRN) consacré aux études sur la migration et la mobilité. Il s'est donné pour objectif de mieux comprendre l'interaction entre migration et mobilité et les phénomènes qui y sont liés en Suisse et au-delà. Il réunit des domaines de recherche relevant des sciences sociales, de l'économie et du droit. Géré par l'Université de Neuchâtel, le réseau inclut quatorze projets de recherche de dix universités suisses, soit les Universités de Bâle, Genève, Lausanne, Lucerne, Neuchâtel et Zurich, ainsi que l'EPF de Zurich, le Graduate Institute de Genève, la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale et la Haute Ecole Spécialisée du nord-ouest de la Suisse.

«en bref» fournit des réponses à des questions actuelles dans le domaine des migrations et de la mobilité – sur la base des résultats de la recherche qui ont été élaborés dans le cadre du «nccr – on the move». Les auteur-e-s assument la responsabilité de leurs analyses et leurs arguments.

Contact pour la série: Aldina Camenisch, responsable du transfert de connaissances, aldina.camenisch@nccr-onthemove.ch

nccr →
on the move

National Center of Competence in Research –
The Migration-Mobility Nexus
nccr-onthemove.ch

Université de Neuchâtel,
Rue Abram-Louis-Breguet 2,
2000 Neuchâtel, Suisse

nccr →
on the move

National Center of Competence in Research –
The Migration-Mobility Nexus

nccr-onthemove.ch

Joachim Blatter et
Martina Sochin D'Elia

La double nationalité:
opportunité ou risque pour
la démocratie (suisse)?

en bref #13, Juin 2019



SWISS NATIONAL SCIENCE FOUNDATION

The National Centres of Competence in Research (NCCR)
are a research instrument of the Swiss National Science Foundation

Messages aux décideuses et décideurs

En reconnaissant la double nationalité en 1992, la Suisse a été l'une des précurseurs d'une tendance mondiale contemporaine.

Actuellement, une personne de nationalité suisse sur quatre séjournant sur le territoire ou à l'étranger possède une seconde nationalité.

Les principaux avantages de ces évolutions :

- **La naturalisation des immigrant-e-s et la participation politique en découlant sont facilitées, ce qui consolide la démocratie suisse.**
- **La mise en confrontation du « nous » (Suisse) et des « autres » (étrangers) est plus difficile.**

Les velléités de restreindre la double nationalité doivent donc être rejetées.

Ce que nous entendons par ...

... les **binationaux-ales** ou **plurinationalaux-ales** sont des ressortissant-e-s de plusieurs Etats en même temps.

... les **démocraties** sont des systèmes politiques au sein desquels toutes les personnes concernées par des décisions politiques et soumises à un pouvoir politique participent de manière appropriée à la formation de la volonté politique et à la prise de décision.

... la **transnationalisation** renvoie aux relations entre les Etats-nations. Les informations, les capitaux, les biens et les services, mais aussi les polluants et la criminalité franchissent les frontières nationales. La politique des Etats est ainsi (inter)dépendante. Les Etats-nations y réagissent souvent par des réglementations communes. Le pouvoir politique est donc transnationalisé. Dans cette étude, les binationaux-ales sont présenté-e-s comme des pionniers d'une possible évolution vers laquelle, selon la réglementation politique, le peuple (au sens de demos) et la prise de décision démocratique pourraient être transnationalisés.

Les joueurs nationaux suisses ont-ils le droit de dédier des buts aux pays d'origine de leurs parents? En 2018, l'affaire de l'aigle bicéphale avait déclenché un débat passionné en Suisse. Le phénomène n'est pas fortuit: une personne de nationalité suisse sur quatre possède une double nationalité. Il est donc grand temps d'aborder le sujet sous un angle scientifique. Ce Policy Brief porte sur la double nationalité et présente les principales conclusions d'une étude menée à la demande de la Commission Fédérale des Migrations (CFM).

En 1992, la révision de la loi sur la nationalité a supprimé l'abandon de la nationalité d'origine en cas de naturalisation, faisant de la Suisse la pionnière d'une tendance internationale. La double nationalité était rare jusqu'au milieu du XX^e siècle et elle devait être évitée selon l'ordre international. En 1963, le Conseil de l'Europe se prononçait encore en faveur d'une réduction de la plurinationalité. Dans la **Convention européenne sur la nationalité**, entrée en vigueur en 2000, l'acceptation (ou la non-acceptation) de la double nationalité est désormais laissée à l'appréciation des Etats membres. Ils sont toutefois tenus de l'autoriser dans certains cas, notamment pour les enfants issus de mariages binationaux. Ce changement s'inscrit dans un processus mondial. En effet, ces dernières années, de plus en plus de pays ont adapté leur législation sur la nationalité et autorisent dorénavant la double nationalité pour les émigré-e-s et les immigrant-e-s.

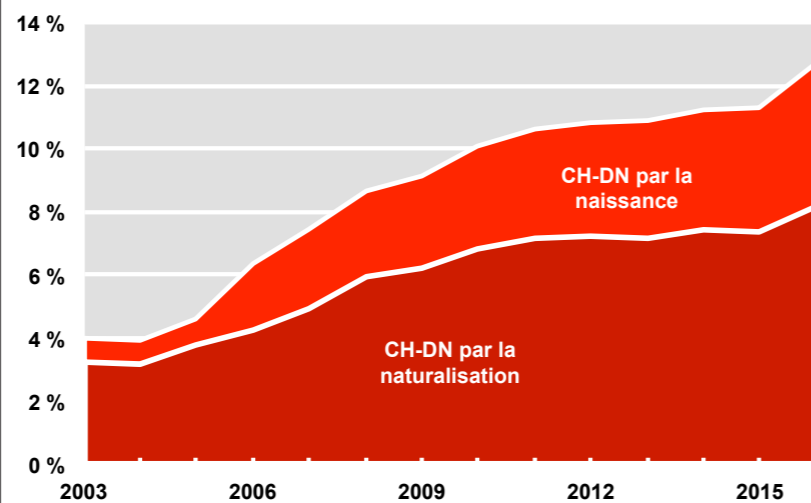
Cette évolution ne peut pourtant pas expliquer à elle seule l'accroissement de la double nationalité en Suisse. L'égalité femmes – hommes dans la législation sur la nationalité et les mouvements migratoires ont également contribué à une forte progression des mariages binationaux. Tandis que cette règle s'appliquait jusqu'alors exclusivement aux hommes suisses, les Suissesses peuvent

transmettre, elles aussi, leur nationalité par la naissance à leurs enfants depuis 1978, et sans condition depuis 1985. L'acquisition de la double nationalité en Suisse s'effectue à ce titre plus souvent par la naissance que par la naturalisation (voir graphique 1).

Actuellement, une personne de nationalité suisse sur quatre possède au moins une autre nationalité. Ce phénomène s'observe surtout parmi les Suisses résidant à l'étranger: trois ressortissant-e-s suisses de l'étranger sur quatre sont plurinationaux-ales. Parmi la population résidente suisse, près de 13% possèdent un second passeport (voir graphique 2). Néanmoins, les plurinationaux-ales sont très probablement plus nombreux, car ces statistiques ne tiennent compte que des plus de 15 ans. Un couple sur trois étant déjà binational en Suisse, nous pouvons supposer qu'encore plus de personnes de moins de quinze ans ont la double nationalité.

En seulement vingt ans (1996-2016), le nombre de ressortissant-e-s binationaux-ales a fortement augmenté, et celui de la population résidente suisse a, quant à lui, quadruplé. Au sein de la population résidente locale, le groupe des personnes binationales de nationalité suisse croît plus rapidement que celui des ressortissant-e-s étranger-ère-s et des personnes mononationales.

Graphique 1 : Part des personnes ayant une double nationalité par la naissance et par la naturalisation parmi la population résidente suisse



Source des données : Office fédéral de la statistique, Enquête suisse sur la population active (ESPA)

Personnes binationales : situées entre Suissesses et Suisses mononationaux et étrangers sur le plan socio-économique et socioculturel

Les personnes binationales ont un bon niveau de formation, meilleur que celui des étranger-ère-s, mais toutefois pas aussi bon que celui des Suissesses et Suisses mononationaux. Pour d'autres critères, comme le statut professionnel ou le bénévolat, elles se trouvent dans la moyenne. Pourtant, on observe des différences significatives socioéconomiques et socioculturelles selon la deuxième nationalité des binationaux-ales.

« La part de binationaux-ales dans la population résidente suisse croît rapidement. »

Double nationalité : nettement plus d'opportunités que de risques pour la démocratie

L'acceptation de la double nationalité réduit les obstacles à la naturalisation, car les immigrant-e-s ne doivent plus choisir entre la nationalité de leur pays d'origine et celle de leur pays de résidence. D'un point de vue démocratique, il est important qu'une communauté démocratique puisse ainsi accroître les taux de naturalisation. Ainsi, cela garantit que les personnes devant suivre les lois et les règles d'un pays puissent également participer à leur élaboration.

Ces relations sont très évidentes en Suisse. Après l'admission de la double nationalité pour les immigrant-e-s en 1992, le taux de naturalisation annuel a doublé, passant de 1% à 2% de la population étrangère. Des effets comparables sont constatés dans d'autres pays. Cet effet

est très important pour la démocratie suisse, car le droit à la naturalisation est comparativement restrictif. Il en résulte un déficit démocratique, car une très grande partie de la population résidente suisse reste largement exclue de la participation politique. Ce taux de naturalisation accru par la double nationalité ne contribue pas uniquement à réduire ce déficit démocratique majeur, il bénéficie aussi à la démocratie suisse grâce à un intérêt croissant, une meilleure intégration politique et la participation des migrant-e-s naturalisé-e-s.

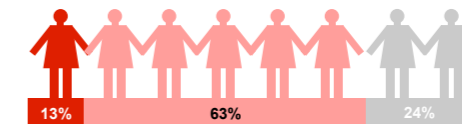
L'acquisition facilitée de la nationalité du pays de résidence par l'acceptation de la double nationalité entraîne de nombreux avantages supplémentaires. Les personnes naturalisées bénéficient d'une liberté de séjour illimitée, d'une protection diplomatique à l'étranger et de la garantie de toujours pouvoir rentrer dans le pays. Leur discrimination sur le marché du travail et du logement diminue significativement. Selon la perspective de la société du pays de résidence, cela signifie un renforcement de l'intégration socioéconomique.

« La double nationalité réduit le déficit démocratique. »

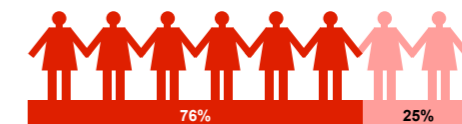
Par l'acceptation de la double nationalité, un Etat démocratique reconnaît qu'aujourd'hui de nombreuses personnes binationales ont un sentiment d'appartenance à plusieurs sociétés. Pour la Suisse, cette reconnaissance semble profitable. Selon les premiers sondages, les binationaux-ales participent et s'identifient aussi fortement à la Suisse que les mononationaux-ales. Lorsqu'on demande aux personnes binationales suisses pour quels intérêts politiques elles s'engagent,

Graphique 2 : Part des personnes binationales parmi la population résidente suisse, parmi l'ensemble des ressortissant-e-s suisses, et parmi les Suissesses et Suisses de l'étranger.

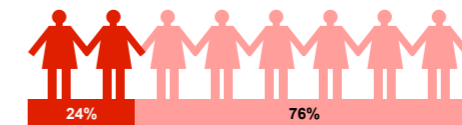
Part de personnes **binationales**, **mononationales** et **étrangères** parmi toute la **population suisse** âgée de plus de 15 ans (2016)



Part de personnes **binationales** et **mononationales** parmi l'ensemble des **ressortissant-e-s suisses à l'étranger** (2016)



Part de personnes **binationales** et **mononationales** parmi l'ensemble des **ressortissant-e-s suisses** (2016)



Sources des données : Office fédéral de la statistique, Enquête suisse sur la population active (ESPA), Statistique des Suisses de l'étranger du DFAE

ces dernières répondent – même plus souvent que les mononationales – qu'elles tiennent compte des intérêts de la Suisse. A l'heure actuelle, les citoyennes et citoyens semblent non seulement capables de ressentir une appartenance à plusieurs unités politiques au niveau local, régional, national et continental, mais une appartenance multiple est également possible sur le même plan : de nombreux binationaux-ales s'identifient à la Suisse et à un second pays.

Le phénomène de binationalité peut donc être décisif pour dépasser les raisonnements se limitant à de simples oppositions. Une personne de nationalité suisse sur quatre ne se laisse plus raisonnablement catégoriser de manière dichotomique en « étranger-ère » ou en « Suissesse ou Suisse », mais est l'un et l'autre. Cela réduit les possibilités de se servir d'un groupe contre l'autre dans les discours politiques. Les binationaux-ales représentent par conséquent de véritables bastions contre le nationalisme montant en Europe et dans le monde.

L'acceptation et la démocratisation de la double nationalité comportent aussi des désavantages et des risques. Ainsi, à la différence des personnes mononationales, les binationales peuvent être déchues de leur nationalité. Cela représente donc un risque pour elles – de plus en plus de pays européens voient toutefois cette possibilité de dénaturalisation comme une chance lorsqu'il s'agit d'extrémistes islamistes. De plus, les Etats peuvent « vendre » plus facilement la double nationalité aux personnes fortunées, leur permettant ainsi d'être plus mobiles au niveau international. Cela favorise la tendance à concevoir l'appartenance à une communauté politique comme un titre de propriété que l'on peut attribuer, acquérir ou retirer pour de simples motifs égoïstes et instrumentaux.

La double nationalité apparaît surtout problématique d'un point de vue démocratique lorsque celles et ceux qui en bénéficient peuvent élire et voter dans plus d'un pays et exercer ainsi davantage d'influence politique que les personnes mononationales. Récemment, de nombreux pays ont facilité l'exercice des droits politiques des ressortissant-e-s étranger-ère-s dans leur pays d'origine. Si les binationaux-ales mènent une vie transnationale et sont donc soumis-e-s aux lois de différents pays, leur participation dans plusieurs pays est néanmoins assurément justifiée. La participation politique des personnes binationales est à voir sous un angle positif, car elles peuvent apporter des perspectives et des intérêts externes. Elles contribuent dès lors à concevoir des processus politiques nationaux moins autocentrés et à faciliter ainsi la coopération internationale.